

## **Inscription sur le registre du CCAS (plan grand froid, canicule)**

En cas d'épisode de chaleur ou de vague de grand froid, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) assure un suivi préventif des personnes les plus vulnérables, et notamment en cas de déclenchement par le Préfet du plan d'alerte et d'urgence si les conditions météorologiques l'imposent.

Le CCAS contacte régulièrement par téléphone les personnes inscrites sur son registre confidentiel afin de s'assurer de leur bien-être et leur donner, le cas échéant, des conseils pour mieux se protéger.

Si vous êtes seul(e) ou si vous connaissez une personne isolée, **pensez à vous inscrire ou à l'inscrire sur le registre des personnes vulnérables auprès du CCAS de Gentilly.**

Il suffit de remplir le questionnaire ci-dessous afin que les informations parviennent directement au CCAS.

Les services du CCAS seront peut-être amenés à vous recontacter afin d'obtenir des précisions.

### **Inscription en ligne**

▼ Remplir le formulaire en ligne pour demander l'inscription sur le registre CCAS

Nom

Prénom

Email

Téléphone

Adresse

Facultatif : médecin traitant

Nom et numéro de téléphone

Facultatif : personne à contacter

Remarques éventuelles

### **A savoir**

Vous pouvez également procéder à l'inscription par téléphone au CCAS - Service Retraités : 01 47 40 58 67

rgba(255,255,255,1)

### **A propos des informations recueillies dans ce formulaire**

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la **Mairie de Gentilly** pour assurer un suivi préventif des personnes les plus vulnérables à l'occasion d'un épisode de chaleur ou d'une vague de grand froid. Une déclaration CNIL, "AU 48 - Accompagnement et suivi social des personnes en difficultés", a été enregistrée par le CNIL le 8/03/2017.*

*Les informations sont conservées pendant **2 ans à compter du dernier contact avec la personne ayant fait l'objet d'un suivi** et sont destinées au **Centre Communal d'Action Social de la ville de Gentilly***

Conformément à la [loi « informatique et libertés »](#), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : **Centre Communal d'Action Social de la ville de Gentilly, 14 place Henri-Barbusse, 94250 Gentilly - courriel : [ccas@ville-gentilly \[dot\] fr](mailto:ccas@ville-gentilly.fr)**

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : [conso.bloctel.fr](http://conso.bloctel.fr)

rgba(255,255,255,1)